



NaTour4CChange

Interreg
Euro-MED



Co-funded by
the European Union

Termes de référence

Réalisation d'une stratégie de communication, de marketing et d'engagement des visiteurs autour de l'action climatique au sein de l'Aire Marine Protégée du Cap Ferrat

dans le cadre du projet thématique de la mission Interreg Euro-MED pour le tourisme durable

NaTour4CChange

Développé par : **Plan Bleu**

Date limite de soumission des offres : 15/02/2026



CPMR
CRPM

Natura Jadra
PUBLIC INSTITUTION FOR MANAGEMENT OF PROTECTED AREAS IN ZADAR COUNTY

UN environment programme
Mediterranean Action Plan
Barcelona Convention

Plan Bleu



REGIONE AUTONOMA
DE SARDEGNA
REGIONE AUTONOMA
DELLA SARDEGNA



Junta de Andalucía
Consejería de Turismo,
Cultura y Deporte



ΠΕΡΙΦΕΡΕΙΑ ΚΡΗΤΗΣ
REGION OF CRETE



Hellenic Society
for the Protection
of Nature



Ministarstvo poljoprivrede,
šumarstva i vodoprivrede HNŽ

Table des matières

Table des matières.....	2
1. Informations générales.....	3
Le responsable du contrat.....	3
Introduction et contexte.....	3
Le site pilote.....	4
2. Description de la mission.....	5
Objectif de la mission.....	5
3. Profil recherché.....	8
4. Processus de candidature.....	9
5. Termes contractuels et financiers.....	10
Détails administratifs de l'Autorité contractante.....	10
Budget.....	11
Contractualisation et Paiement.....	11
Formalisation du Contrat.....	11
Conditions régissant l'utilisation de l'IA dans le cadre de la mission.....	11

1. Informations générales

Le responsable du contrat

Cette offre est élaborée par le **Plan Bleu**, dans le cadre du livrable *D.3.8.1 Marketing and Comms Strategy/Plan for climate action* du projet [Natour4CChange](#) financé par le programme Interreg EuroMED.

Le **Plan Bleu** est établi sous la forme d'une association française (loi 1901), basée à Marseille, France. Le Plan Bleu est également un Centre d'Activités Régional du **Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM)**. Le **PAM** est l'une des principales composantes du Programme pour les mers régionales du **Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)**. Il dispose d'un instrument juridique : la Convention de Barcelone et s'appuie sur six centres d'activités régionales (« CAR ») chargés notamment de promouvoir la mise en œuvre de sept protocoles rattachés à la convention. Le Plan Bleu est l'un de ces six CAR mandatés par les vingt et un pays Parties contractantes à la Convention de Barcelone et l'Union européenne. Le Plan Bleu agit comme un observatoire de l'environnement et du développement durable en Méditerranée, et mène des analyses thématiques, systémiques et prospectives pour éclairer les décideurs de la région sur les risques environnementaux et les défis du développement durable.

Introduction et contexte

La région méditerranéenne est l'un des *hotspots* les plus vulnérables face aux crises actuelles de la biodiversité et du climat. Elle se réchauffe 20 % plus rapidement que la moyenne mondiale et constitue le deuxième *hotspot* de biodiversité au monde. L'augmentation des événements climatiques extrêmes est également susceptible d'influencer le choix des destinations et des périodes de voyage pour ses plus de 510 millions d'habitants. Les effets du changement climatique exercent une pression supplémentaire dans les années à venir sur des écosystèmes déjà fragilisés ainsi que sur des économies et des sociétés vulnérables, le tourisme étant l'un des secteurs économiques les plus affectés.

Le récent *Transition Pathway for Tourism* de l'Union Européenne et la *Déclaration de Glasgow* contribuent à créer une dynamique mondiale en faveur de l'action climatique dans le tourisme. Toutefois, les décideurs publics et les destinations ont besoin d'un appui pour mieux élaborer des politiques efficaces d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, fondées sur des approches écosystémiques et sur des structures de gouvernance multiniveaux renforcées, incluant une planification robuste et garantissant l'engagement à long terme du secteur privé et des citoyens. En effet, la gestion écosystémique est considérée comme une bonne pratique pour faire face efficacement à ces menaces, car elle prend en compte les différents acteurs et facteurs qui influencent les écosystèmes ainsi que les mécanismes en jeu, afin d'identifier des solutions adaptées.

A propos du projet Natour4CChange

Le projet NaTour4CChange vise à renforcer la résilience des destinations côtières en Méditerranée et leur gouvernance face au changement climatique. En s'appuyant sur des expériences réussies à l'échelle méditerranéenne, le projet a

pour objectif de définir des méthodes communes permettant aux régions participantes d'évaluer leurs priorités d'adaptation et d'atténuation du changement climatique liées au tourisme, et de mettre en œuvre des actions climatiques à travers des plans et des stratégies soutenus par une gouvernance coopérative.

Dans les destinations côtières, des équipes intersectorielles ont élaboré des plans d'action climatique spécifiques au tourisme, axés sur l'adaptation au changement climatique, au sein desquels des solutions fondées sur la nature (SfN) seront testées afin d'en garantir la faisabilité. Parallèlement, des approches innovantes de marketing et de communication des destinations permettront de mobiliser les acteurs privés, les visiteurs et les résidents autour de l'action climatique.

Le projet favorise également l'échange d'expérience entre les régions et destinations participantes, afin de converger vers des méthodes communes et de comparer les différents plans et solutions testés. Cela conduira à l'identification de enseignements, de bonnes pratiques et de recommandations politiques.

Dans le cadre de NaTour4CChange, le Plan Bleu coordonne et accompagne une destination touristique pilote française pour mettre en œuvre les méthodologies développées par le projet.

Le site pilote

Le site pilote français sélectionné pour ce projet est l' **Aire Marine protégée du Cap Ferrat** dont l'entité gestionnaire est la Métropole Nice Côte d'Azur. Ce site Natura 2000, 100% marin de 9000 hectares au large des communes de Saint-Jean-Cap-Ferrat, Beaulieu-sur-Mer, Villefranche-sur-Mer, Eze et Cap d'Ail abrite des écosystèmes remarquables comme l'herbier de posidonies, les récifs coralligènes, ou les canyons sous-marins. Ce territoire très touristique accueille également de nombreux usages sur une bande littorale très étroite. L'AMP travaille depuis plus de dix ans à concilier préservation du patrimoine naturel marin exceptionnel de la zone et conservation des activités socio-économiques de ce même territoire.

2. Description de la mission

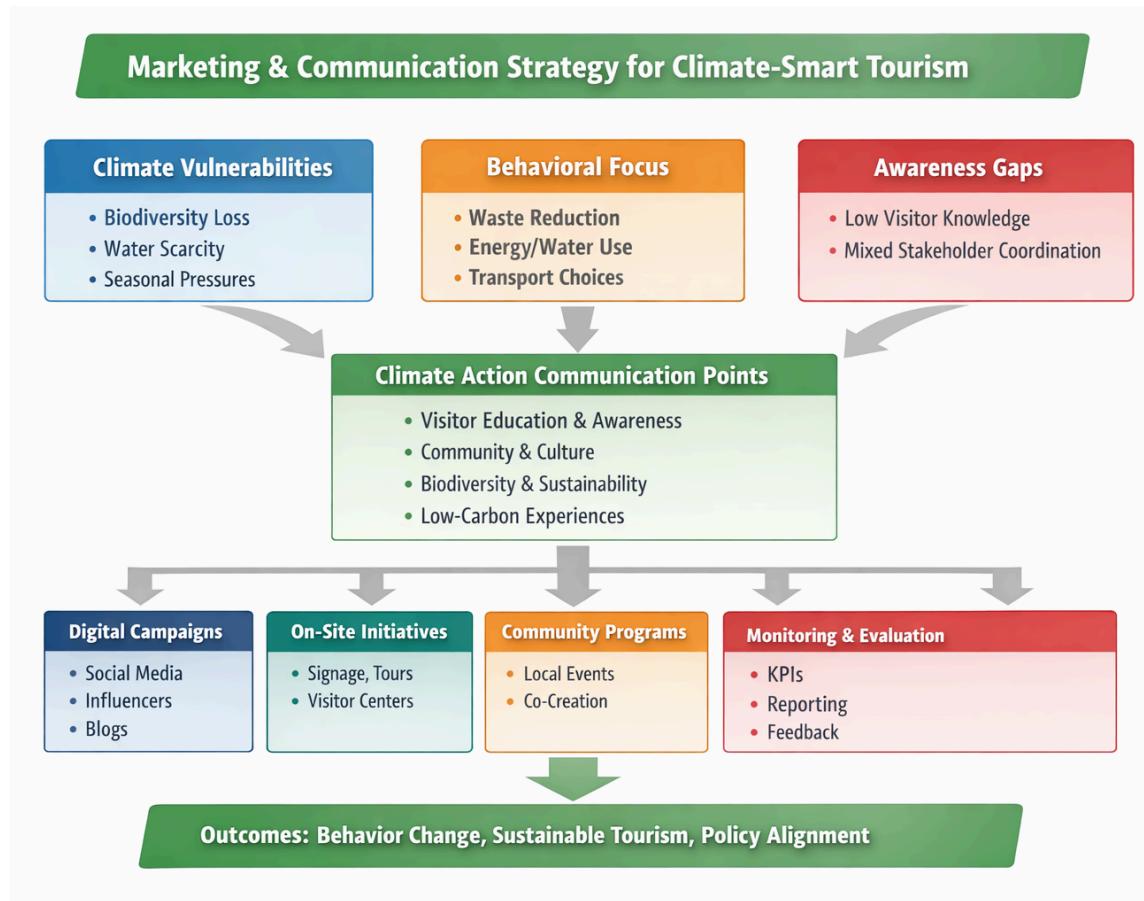
Objectif de la mission

L'objectif de cette mission est de produire, sur la base du **manuel** (fourni ultérieurement) développé par le projet, **un document stratégique marketing** pour la destination touristique de l'Aire Marine Protégée du Cap Ferrat incluant

des **actions de communication** à destination des visiteurs, alignées avec les activités existantes de la destination et son plan d'Action Climatique.

L'objectif est de valoriser ses engagements en faveur de **l'action climatique**, **d'orienter les changements de comportement** et de **soutenir la mise en œuvre d'une Solutions fondées sur la Nature** (SfN), ici la gestion raisonnée des banquettes de posidonies, initiées dans le cadre du projet, qui contribuent à l'objectif global de la Stratégie/du Plan climatique du tourisme de la destination.

Le document devra suivre le processus suivant :



Proposition de méthodologie:

Concept Clé	Résumé / Tâches suggérées
Aperçu du marketing touristique existant	Documenter les canaux actuels, les campagnes, les rôles des parties prenantes et leur efficacité ; identifier les lacunes dans l'intégration du climat ; inclure le numérique (médias sociaux, sites web, influenceurs), le sur-place (lieux d'accueil, événements, signalisation) et les médias traditionnels.
Évaluation de la vulnérabilité climatique à partir du diagnostic existant	Cartographier les risques environnementaux (perte de biodiversité, pénurie d'eau, incendies, élévation du niveau de la mer) et les priorités de comportement des visiteurs ; détecter les lacunes de sensibilisation ; prioriser la communication pour cibler efficacement les vulnérabilités urgentes.
Points de communication du plan d'action climatique = STRATÉGIE	Extraire les messages clés du plan d'action climatique de la destination ; définir des thèmes de narration (communauté, tourisme de nature, voyage bas carbone) ; aligner les messages avec les politiques européennes/nationales et les opportunités de certification.
Définition des besoins	Identifier les lacunes organisationnelles, de capacité, de parties prenantes et de ressources ; évaluer les compétences du personnel, la collaboration et les besoins de financement pour soutenir un marketing climatique efficace ; planifier des formations ciblées et l'allocation des ressources.
Actions de marketing et de communication = PLAN D'ACTION	Définir des actions concrètes : campagnes numériques (storytelling sur les réseaux sociaux, partenariats avec des influenceurs, applications ludiques), interventions sur site (signalisation, expériences guidées, sentiers d'interprétation, centres d'accueil, technologies immersives) et campagnes intégrées.
Initiatives communautaires	Co-créer des campagnes avec les communautés locales, les écoles, les ONG ; inclure des festivals, des concours, des activités éducatives ; renforcer la crédibilité, l'engagement et l'appropriation partagée des objectifs de durabilité.

Suivi et évaluation	Définir des indicateurs clés de performance (KPI) et des métriques ; suivre la portée des campagnes, l'engagement et le changement de comportement ; assurer l'alignement avec les cadres de reporting nationaux/européens et les programmes de financement.
Approche stratégique intégrée	Combiner les actions numériques, sur site et communautaires en campagnes cohérentes ; assurer que les messages sont cohérents, mesurables et alignés avec les objectifs politiques, de financement et de durabilité.

Cette activité sera soutenue par les partenaires du projet l'UICN, l'IFT et le HSPN.

Par ailleurs, des événements locaux seront organisés dans chaque destination afin de présenter les actions de marketing et de communication.

Mi-Février 2026	Réunion de lancement - formalisation du contrat et présentation du plan de travail
26 février 2026	Réunion de partenariat “ <i>Online Training on Destination Marketing and Visitor Communication Manual</i> ”
Février à Avril 2026	Rédaction de la stratégie de communication - en contact régulier avec les Organisations de Gestion de la Destination (Métropole Nice Côte d'Azur) et en suivant les indications du manuel du projet incluant un plan d'action de communication
30 avril 2026	Envoi d'une V1 de la stratégie de communication pour relecture
30 mai 2026	Envoi d'une version finale de la stratégie de communication et du plan d'action
Juin 2026	Organisation d'un atelier de présentation de la Stratégie et du plan de communication

3. Profil recherché

Le PLAN BLEU recherche un consultant expérimenté doté de solides compétences interpersonnelles et d'une expérience préalable dans la réalisation de stratégies marketing et de communication en lien avec l'action climatique dans le secteur touristique. Les critères suivants seront évalués :

Diplômes universitaires :

- Maîtrise en communication et marketing, ou diplôme sanctionnant une formation en marketing et/ou communication ou dans un domaine connexe. Une formation complémentaire dans le domaine touristique serait un plus.

Expérience:

- Expérience pertinente (> 10 ans) dans le domaine de la communication et du marketing touristique, avec une bonne connaissance des outils de sciences comportementales (nudging, biais cognitifs...), une expérience dans une agence de branding touristique est un atout.
- Une bonne connaissance des enjeux climatiques pour destinations côtières méditerranéennes et des solutions d'adaptation fondées sur la nature;
- Très bonne expérience dans la conception de documents institutionnels, de stratégies de communication et de plans d'actions associés;
- Bonne connaissance de la destination touristique "Nice Côte d'Azur".

Compétences :

- Forte expérience dans la gestion, l'harmonisation et l'analyse de la collecte d'information liées au cadre d'un projet donné ;
- Excellentes compétences d'analyse, de synthèse et de rédaction en français et en **anglais**.
- Capacité avérée à travailler dans un **environnement multiculturel** et international et à entretenir des relations de travail efficaces avec des personnes de nationalités et de cultures différentes.
- Capacité à mobiliser les parties prenantes, à suivre la méthodologie fournie et à exploiter les connaissances existantes de manière efficace ;
- Connaissance du bassin méditerranéen et des acteurs liés au tourisme durable et aux aires marines protégées avec un accent sur les questions d'adaptation au changement climatique.

La sélection de l'expert se fera sur la base de la présentation d'une offre technique, d'une offre économique, ainsi que d'une lettre d'intérêt et d'un CV faisant référence à ces Termes de Référence.

4. Processus de candidature

- L'approche méthodologique/le plan de travail qui sera suivi pour l'exécution du contrat,
- une description de l'expérience de l'organisation et/ou le curriculum vitae concis du/des candidat(s),
- une offre économique.
- **Pour les consultants français :**
 - un document attestant de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés **ou** sa carte d'identification justifiant de son inscription au répertoire des métiers **ou** son attestation d'inscription auprès de l'URSSAF.
 - une attestation de vigilance de la sécurité sociale des indépendants (s'il n'est pas affilié au régime général de Sécurité sociale)
- **Pour les consultants étrangers :** une attestation sur l'honneur indiquant qu'ils sont à jour de leurs cotisations fiscales et sociales dans leur pays (et idéalement, dans la mesure du possible selon les pays, un document provenant des organismes où ils cotisent justifiant qu'ils sont à jour).

doivent être envoyés en un seul fichier au format PDF à : cmartin@planbleu.org et avant 23h59 CET **le 15 février 2026**.

Les candidatures peuvent également être soumises via le site web du Plan Bleu : www.planbleu.org.

Examen des propositions et critères d'attribution

Le Plan Bleu, en sa qualité d'autorité contractante, examinera la documentation soumise afin de vérifier la conformité des offres aux exigences techniques et économiques. Il se réserve le droit de demander au soumissionnaire toute information ou pièce complémentaire jugée nécessaire. Les offres ne respectant pas les exigences du contrat seront écartées de la procédure d'évaluation et d'attribution.

À l'issue de l'analyse des propositions et après une évaluation approfondie de l'offre retenue, une équipe, dont la composition sera définie en interne, formulera la proposition finale d'attribution correspondante. En cas de manquements ou d'insuffisances constatés dans la documentation transmise, les dispositions de la législation applicable relatives à la régularisation des défauts et omissions s'appliqueront.

La fourniture des attestations justifiant du respect des obligations fiscales et sociales par le soumissionnaire sera obligatoire.

Processus de Sélection

La sélection du consultant sera réalisée conjointement par le Plan Bleu et les partenaires techniques, sur la base de l'évaluation de l'offre technique et financière.

- Évaluation de l'approche méthodologique : maximum 30 points.
- Évaluation de l'expérience de l'organisation et/ou du CV synthétique du candidat, ainsi que de sa connaissance des enjeux et des prérequis en matière d'outils de communication et de marketing applicables dans un contexte d'adaptation au changement climatique et de politiques touristiques : 40 points.
- Évaluation de l'offre économique : maximum 30 points.

L'offre ayant obtenu le score total le plus élevé sera retenue.

5. Termes contractuels et financiers

Détails administratifs de l'Autorité contractante

Cette mission de conseil se déroulera de la date de signature du contrat par les deux parties jusqu'au 30 juin 2026.

Les frais éventuels de déplacement et d'hébergement liés à cette mission seront couverts séparément par le Plan Bleu et ne doivent pas être inclus dans le montant du contrat. Le financement de ces activités est assuré par des fonds Interreg de l'UE et un cofinancement du Plan Bleu.

L'acceptation de l'offre sélectionnée implique l'acceptation des conditions et des calendriers détaillés décrits dans les présents Termes de Référence, y compris le calendrier de paiement suivant (négociable) :

- 30 % du montant du contrat seront payés à la signature du contrat.
- 70 % du montant du contrat seront payés à la validation du livrable final.

Une facture dûment émise sera requise pour les paiements programmés, contenant les détails obligatoires suivants :

- Nom complet + adresse du prestataire de services
- Numéro SIRET (France) ou numéro fiscal (hors France)
- Date d'émission de la facture
- Numéro de la facture
- Description du service (ex. : nom du livrable)
- Montant hors taxes (HT), TVA et montant total (TTC), dans la devise spécifiée dans le contrat

Pour les personnes physiques non assujetties à la TVA (France) : inclure la mention « TVA non applicable, article 293B du code général des impôts »

Le délai de paiement des factures sera le suivant : virement bancaire dans les 15 jours suivant la date de la facture.

La législation fiscale en vigueur à la date d'acceptation de l'offre sera appliquée.

Budget

Le montant maximum disponible pour ce service est de **5000 € TTC** (toutes taxes comprises), à payer à la fin du contrat.

Contractualisation et Paiement

L'acceptation de l'offre par le consultant retenu implique l'acceptation des conditions et des échéances détaillées dans les présentes TdR. Le règlement de la facture se fera par virement bancaire (les coordonnées bancaires seront demandées).

Formalisation du Contrat

Le contrat doit être formalisé par écrit au plus tard le 28 février 2026. Le contrat entrera en vigueur dès sa signature et durera jusqu'au 30 Juin 2026.

Conditions régissant l'utilisation de l'IA dans le cadre de la mission

Clause 1 – Usage encadré de l'intelligence artificielle

Le prestataire est autorisé à recourir à des outils d'intelligence artificielle générative (IA), sous réserve que leur utilisation soit strictement limitée à des fonctions d'assistance : aide à la structuration, à la recherche d'idées, à l'exploration documentaire ou à l'optimisation rédactionnelle. L'usage de l'IA ne peut en aucun cas se substituer au travail d'analyse, de vérification des sources ou de rédaction experte attendu dans le cadre de la mission. L'intelligence artificielle ne doit en aucun cas se substituer à une expertise humaine ou à des méthodes scientifiques rigoureuses. Elle ne peut notamment pas être utilisée pour produire des estimations chiffrées, ni pour générer des résultats de modélisation (économique, économétrique, mathématique ou autre), qui doivent impérativement reposer sur des approches validées, documentées et mises en œuvre par le prestataire. Toute référence à une étude, un article, une donnée chiffrée ou une source académique doit être rigoureusement traçable et vérifiable, par des références précises (titre, auteur, publication, date ou lien).

Clause 2 – Responsabilité du contenu et transparence

Le prestataire demeure entièrement responsable de la qualité, de l'exactitude, de la fiabilité et de la cohérence du livrable remis, y compris dans le cas d'un recours partiel à des outils d'intelligence artificielle. Toute information, donnée ou citation figurant dans le rendu final doit avoir été vérifiée par ses soins, quel que soit son mode de production. En cas de manquement manifeste (sources fictives, citations inventées, données incohérentes), Plan Bleu se réserve le droit de demander une révision sans surcoût, voire de résilier le contrat et d'annuler tout ou partie du paiement en cas de non-respect des délais. Le Consultant a l'obligation de déclarer explicitement toute utilisation d'outils d'IA dans la préparation des livrables. Le Consultant devra indiquer de manière transparente les parties du travail ayant été réalisées avec l'assistance d'un outil d'IA, et pourra être invité à fournir la méthodologie ou les requêtes (prompts) utilisées.

Clause 3 - Responsabilité de la qualité

Le Consultant reste seul responsable de l'exactitude, de l'originalité, de la vérification et de la qualité professionnelle des livrables, y compris pour les segments produits ou assistés par IA. L'usage d'outils d'IA ne peut en aucun cas justifier d'erreurs factuelles, de plagiat, de biais ou de manquements à la confidentialité.

Clause 4 - Non-respect et conséquences

En cas de non-respect de la présente clause, le Client pourra demander au Consultant :

- de réviser les livrables sans frais supplémentaires,
- ou, en cas de manquement grave ou répété, appliquer les dispositions contractuelles relatives au défaut de conformité ou à la résiliation.